

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

07/04/2023

Date de l'affichage

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Yannick GUILLO, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Jean-Yves RAVENNE par Frédéric ROCHER, Alain THIBAUD par Sébastien DROMIGNY

Absent

Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents et 8 représentés à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le **26 AVR. 2023**

ID : 077-247700701-20230413-2023_56_14-DE

2023/56-14 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ZAC NANGISACTIPOLE – EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu le vote du budget 2022 du Budget ZAC Nangisactipôle,

Vu le compte Financier Unique 2022 du Budget ZAC Nangisactipôle contrôlé et validé par la DGFIP,

Considérant la commission Finances qui s'est tenue le 14 mars 2023,

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour le vote du compte financier unique du budget ZAC Nangisactipôle,

Monsieur LANSELLE est élu à l'unanimité.

Après lecture du compte financier unique 2022, Monsieur le Président se retire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Le compte financier unique 2022 du budget ZAC Nangisactipôle se présente comme suit :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

• **Les dépenses : 4 592 025,66 €**

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » : 279 369,78 €
- Le chapitre 66 « charges financières » : 29 554,17 €
- Le chapitre 042 « opérations d'ordre transfert entre sections » : 4 253 547,54 €
- Le chapitre 043 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section » : 29 554,17 €

• **Les recettes : 4 592 025,66 €**

- Le chapitre 042 « opération d'ordre transfert entre sections » : 4 562 471,49 €
- Le chapitre 043 « opération d'ordre à l'intérieur de la section » : 29 554,17 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

• **Les dépenses : 4 562 471,49 €**

- Le chapitre 040 « opération d'ordre transfert entre sections » : 4 562 471,49 €

• **Les recettes : 4 793 547,54 €**

- Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 540 000,00 €
- Le chapitre 040 « opération d'ordre transfert entre sections » : 4 253 547,54 €
- **Restes à réaliser : 310 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_56_14-DE

Balances du Compte Financier Unique :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	(a) 4 592 025,66	(b) 4 592 025,66	(c)=(b)-(a) 0,00
Excédent fonctionnement reporté		(d) 0,00	(d) 0,00
Total	(e)=(a) 4 592 025,66	(f)=(b)+(d) 4 592 025,66	(g)=(c)+(d) 0,00

Investissement	(h) 4 562 471,49	(i) 4 793 547,54	(j)=(i)-(h) 231 076,05
Déficit d'investissement reporté	(k) 468 739,27		(k) - 468 739,27
Total	(l)=(h)+(k) 5 031 210,76	(i) 4 793 547,54	(n)=(j)-(k) - 237 663,22
Reports investissement sur 2023 (restes à réaliser 2022)	(o)	(p) 310 000,00	(q)=(p)-(o) 310 000,00
Total avec les restes à réaliser			(t)=(n)+(q) 72 336,78

ARTICLE DEUX :

Approuve le Compte Financier Unique du budget ZAC Nangisactipôle de la communauté de communes, pour l'année 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 avril 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le **26 AVR. 2023**
ID : 077-247700701-20230413-2023_56_14-DE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_56_14-DE